

Date de dépôt : 21 octobre 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un contournement de Jussy

Rapport de majorité de M^{me} Magali Origa (page 1)

Rapport de minorité de M. Stéphane Florey (page 12)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Magali Origa

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 26 août ainsi que les 9 et 16 septembre 2013 sous la présidence de M. Guy Mettan, assisté efficacement de M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGCC.

Les différents procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il en soit ici vivement remercié.

Audition de M^{me} Françoise Dorsaz et de M. Pierre Bovet, pétitionnaires

M. Bovet déclare que la pétition a été déposée dans un premier temps à Jussy. Il explique ensuite que les signataires observent que la situation, compte tenu du trafic automobile, est devenue très difficile à Jussy qui a évolué en un lieu de passage sacrifié. Il rappelle alors que 7 500 véhicules traversaient le village en 2010 et que ce sont 10 000 voitures qui sont maintenant attendues.

Il rappelle par ailleurs que la Transchablaisienne est bientôt terminée et qu'elle drainera 50 000 véhicules tous les jours, et il pense que les

automobilistes auront rapidement adopté l'habitude de prendre les petites routes, donc celle traversant Jussy, pour rejoindre Genève. Il signale que ces chiffres laissent entendre une augmentation des déplacements entre le Chablais et Genève. Il remarque en l'occurrence que si d'aventure la moitié des personnes devaient prendre le bus, il resterait encore 5 000 voitures traversant le village tous les jours. Il mentionne en outre qu'un tel volume de personnes se déplaçant en bus impliquerait un nombre de bus très exagéré.

Il précise par ailleurs qu'aucun tracé de route de contournement n'est proposé par les pétitionnaires mais il mentionne que ces derniers resteront attentifs aux projets qui seront envisagés. Il pense à cet égard que l'établissement d'une ligne de bus à la frontière permettrait sans doute de diminuer quelque peu ce trafic, dans la mesure où le bus emprunterait la route de contournement. Il signale, cela étant, que trois tracés ont toutefois été imaginés, le premier étant un contournement sud, utilisant des chemins agricoles, qui conduirait jusqu'à l'école d'horticulture, entre Jussy et Puplinge. Il ajoute que cette option propose l'avantage d'être loin des habitations, d'être sur le territoire d'une seule commune et d'avoir des voies déjà existantes. Il remarque que 2,4 hectares de terres agricoles, sur les 1 200 que compte la commune, seraient utilisés pour cette option, ce qui représenterait, en termes financiers, 12 millions de francs que la commune et le canton pourraient supporter.

Il termine en déclarant que le but de la pétition est d'obtenir l'aide de la mairie afin de permettre la mise en place d'un plan d'action, ainsi que de gérer les projets d'aménagements futurs. Il rappelle qu'il serait nécessaire, dans le cadre d'un tel projet, de prendre un certain nombre de mesures et de coordonner les travaux avec les communes voisines, tant sur Suisse que sur France.

Un député (UDC) remarque qu'il n'est pas possible de créer une zone 30 km/h sur une route cantonale, telle la route qui traverse Jussy.

Il demande s'il s'agit d'un flot continu de véhicules pendant les heures de pointe, ou s'il est question de bouchons. Il demande également ce qu'il en est du bus.

M. Bovet répond qu'il y a une grosse différence au niveau du trafic entre les heures de pointe et le reste de la journée. Il précise qu'il y a des files d'attente pendant les heures de pointe. Un bus qui emprunterait la route de contournement serait la meilleure idée.

M^{me} Dorsaz observe que les bouchons sont générés par les bus. Elle rappelle qu'il s'agit d'un village agricole et que les aménagements réalisés empêchent le trafic automobile de s'écouler normalement. Elle ajoute que le

bus est en outre très souvent vide et qu'il stationne au cœur du village en créant des files d'attente derrière lui.

Une députée (PDC) demande si les propriétaires des parcelles concernées sont d'accord avec ce projet et si certains sont signataires de la pétition.

M. Bovet répond que la commune possède des parcelles qu'elle pourrait échanger avec les propriétaires concernés. Il précise toutefois que le monde agricole est opposé à toute emprise sur les terres agricoles. Il ajoute que certain propriétaires sont des héritiers mais qui n'exploitent plus les domaines agricoles, mais ils ont signé la pétition.

Un député (L) remarque que les Verts ont lancé une initiative pour plus de mobilité et il demande ce que les pétitionnaires en pensent. Il imagine en l'occurrence que de nouveaux bus seront créés et passeront par Jussy.

M^{me} Dorsaz répond que l'idée de faire aller les bus et les voitures le plus lentement possible n'est pas la meilleure.

M. Bovet répond qu'il faudrait un bus toutes les cinq minutes aux heures de pointe pour absorber simplement la moitié des occupants des voitures qui passent par le centre du village. Il répète qu'un bus est une bonne idée mais qu'il devrait emprunter une route de contournement.

Il est intéressant de noter ce que la commune de Jussy pense de la pétition, selon les pétitionnaires. La commune elle-même sera entendue sur ce sujet.

La commune est au courant de la pétition, plusieurs réunions se sont déjà déroulées à propos de ce problème. Une présentation a également été organisée, présentation à laquelle seuls les paysans étaient présents. Un expert en circulation a fait la présentation et a montré les différentes options. La commune, dont le maire est le responsable du château du Crest, n'est pas très favorable à la réalisation de ce projet mais les intentions de la commune ne sont pas connues, alors même que la pétition a été déposée en mars dernier auprès de celle-ci.

Cependant, la mairie a expliqué qu'il faudrait bientôt se rendre de Jussy à Bon-en-Chablais pour se rendre à Genève avec le CEVA. Mais elle déclare qu'aucune date n'est précisée pour la fin des travaux du CEVA et elle répète qu'il serait judicieux de trouver des solutions plus rapidement.

Les pétitionnaires pensent que ce projet pourrait être réalisé rapidement et que la commune a les moyens de financer cette route. Cependant, il s'agirait d'un ouvrage cantonal et une reprise par le canton serait nécessaire. Plusieurs projets ont été discutés par le passé au sein de la commune mais ils n'ont jamais été aussi loin que cette pétition.

La mairie n'a pas jugé opportun d'introduire une route de contournement dans le plan directeur dans la partie concernant Jussy. Les pétitionnaires pensent qu'il serait possible de faire quelque chose rapidement sans attendre 2013.

Audition de M. Joseph Meyer, maire de Jussy

M. Meyer prend la parole et rappelle que Jussy compte 1 200 habitants. Il mentionne encore comprendre les personnes qui habitent au bord de cette route qui sont fatiguées de voir 8 000 véhicules passer devant leurs fenêtres tous les jours. Il signale également que la pétition est un outil fantastique.

Il explique alors avoir organisé une assemblée communale suite à la pétition déposée à la mairie, et il observe qu'aucune majorité favorable à un contournement de Jussy ne s'en est dégagée. Il rappelle que le village a déposé son plan directeur il y a trois ans. Il signale alors qu'il faudrait réaliser cette éventuelle route de contournement dans ce qui est considéré comme un poumon de verdure et il mentionne que la mairie n'est pas favorable à ce projet. Il précise par ailleurs que les autorités communales sont en train de créer une zone 30 km/h avec un tapis phono-absorbant sur la route cantonale qui traverse le village.

TPG : Selon M. Meyer, il est obligatoire de faire des compromis. Il y a pour le moment 35 bus qui traversent le village chaque jour. Les aménagements de la zone 30 km/h seront très légers pour permettre aux bus de passer. Il précise que ces derniers ne perdront que 20 secondes sur leur temps de parcours. Il remarque par ailleurs qu'il serait inutile de faire passer ces bus sur la route de contournement puisque Jussy est le terminus de la ligne.

Zone 30 km/h : Pour M. Meyer il y a déjà peu d'endroits à Jussy où il est possible de rouler à plus de 30 km/h, et il déclare que les changements créés ne seront pas spectaculaires. Même si un député craint que cela ne génère une problématique similaire à celle de Chancy.

Le Tribunal fédéral a clairement décidé qu'une dérogation permettant de créer une zone 30 km/h sur une route cantonale était possible comme dans une affaire similaire concernant une commune bernoise. C'est la décision du Tribunal fédéral qui a permis d'appuyer la demande auprès de l'organe cantonal.

80% de la population est en faveur de ces mesures pour la zone 30 km/h, dont les 200 personnes ayant participé à l'assemblée communale, et seuls quelques passionnés de voitures sont opposés à cette mesure.

Problème de circulation : M. Meyer mentionne que les responsables de la commune sont convaincus que la circulation représente un problème et il pense qu'il convient de régler ce problème de manière régionale. Il signale alors être en faveur de la traversée du lac et il imagine que ce projet impliquera la création d'un nouvel axe. Il estime dès lors que créer une nouvelle route, qui s'inscrirait *a contrario*, ne serait pas logique. Il mentionne reconnaître ne pas apprécier l'idée de faire passer une nouvelle route dans la zone verte mais il remarque qu'il sera obligatoire de régler ce problème tôt ou tard. Aujourd'hui 8 000 voitures traversent le village avec des pointes énormes le matin et le soir mais ce nombre est encore supportable.

Peu de personnes habitent au bord de la route dans le hameau de Monniaz où de nombreux automobilistes se rendent pour prendre le bus. Ce problème doit être réglé avec les transports publics. Il estime que les habitants de Jussy seront plus rapidement en ville en se rendant à Machilly et en prenant le train qu'en prenant le bus à Jussy.

Concernant l'idée de créer les P+R votée par le parlement il y a peu, M. Meyer précise que ses collègues français n'étaient pas convaincus il y a six ans mais il observe qu'à présent, ils réfléchissent différemment. Il pense également que les habitants de Jussy joueront le jeu.

Discussion des commissaires suite aux deux premières auditions

Un député (L) remarque que, après l'audition du maire de Jussy, il serait possible de se dire qu'il faudrait déposer cette pétition. Mais il remarque que la traversée du lac semble nécessaire pour ce village et il se demande s'il ne faudrait pas renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin d'obtenir des garanties sur la question.

Une députée (PDC) remarque que le maire de cette commune est pragmatique et a une vision intéressante. Elle pense qu'il serait effectivement intéressant de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée (Ve) remarque que la commission a déjà obtenu des réponses à l'égard de la problématique similaire de Chancy. Elle pense qu'il est donc inutile de renvoyer cette pétition et elle propose de la déposer sur le bureau.

Un député (UDC) déclare souhaiter procéder aux auditions qui avaient été prévues. Il remarque alors que la vision d'ensemble évoquée par M. Meyer est effectivement judicieuse, mais il estime que la réflexion du maire de Jussy est utopique, surtout lorsque l'on observe la situation de Chancy. Il pense en effet que Jussy risque de se retrouver dans une situation similaire à celle de Chancy.

Un député (R) remarque que la position du maire lui semble très intéressante puisqu'il situe la position de son village dans une globalité.

Un député (L) rappelle que la situation de Chancy est différente de celle de Jussy. Il ajoute qu'une traversée du lac permettrait bien évidemment aux pendulaires d'éviter Jussy et les villages voisins. Mais il ne voit pas quelle est la relation entre cette traversée du lac et le village de Chancy.

Audition de M. Ganty des Transports publics genevois

M. Ganty déclare que les TPG n'ont pas à se prononcer sur la demande des pétitionnaires de Jussy. Cela étant, il observe que la ligne C qui dessert le village de Jussy et ses environs devra continuer à desservir ces lieux avec ou sans route de contournement. Il mentionne en outre que si cette route d'évitement devait se faire, il faudrait veiller à l'accès et à la sortie des bus sur cette route, grâce à des aménagements ne pénalisant pas l'offre des TPG. Il signale encore que la zone 30 qui est envisagée ne pose pas de problème aux TPG qui recommandent simplement d'éviter de créer des chicanes et des gendarmes couchés qui nuisent à la vitesse commerciale des bus. Il rappelle par ailleurs que les TPG demandent systématiquement que les stops soient indiqués dans les zones 30, même si la signalétique n'est généralement pas indiquée dans ces zones. Certains aménagements sont donc effectivement à éviter en créant une zone 30, pour les TPG, même si l'efficacité de celle-ci est amoindrie.

Ligne C : Selon M. Ganty, la ligne C est rarement engorgée dans le trafic puisque les fréquences ont été calculées en fonction. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème de progression dans ce village pour le moment. La question des fréquences sera réglée dans le prochain contrat de prestation. Même si un P+R serait développé, selon les dires d'un député (UDC), M. Ganty rappelle qu'il est plutôt question de développer des tangentielles dans les communes de la rive gauche.

Le taux de couverture de cette ligne C est de 20,6 % en 2012, avec 762 voyages dans l'année, plus de 2 millions de francs de charge, et quelques 700 000 F de produits.

Une députée (Ve) remarque que le taux de couverture n'est pas optimum mais qu'il est toutefois question d'un service public. Elle ajoute que d'autres lignes de campagne présentent la même similitude.

Un député (R) remarque que M. Ganty ne peut pas évaluer la perte pour les TPG mais il mentionne que le maire de Jussy estime que 20 secondes seraient perdues pour les bus en raison de cette zone 30 km/h.

M. Ganty répond qu'il aimerait savoir comment ce chiffre a été calculé.

Un député (UDC) demande si la situation géographique de Jussy est comparable à celle de Chancy, en termes de transport.

M. Ganty répond que ce qui a été fait à Chancy l'a été en collaboration avec les TPG afin de garantir la fluidité du trafic des bus. Il signale que la grande différence entre les deux villages relève de la desserte train qui existe à Chancy et qui génère plus de trafic.

Audition de M. Gérard Widmer, directeur de la direction régionale Arve-Lac, DGM

M. Widmer prend la parole et déclare que cette pétition lui est parvenue de la part de la commune de Jussy au printemps passé. Il ajoute que c'est lors d'une séance publique, le 17 avril 2013, que les propositions de cette pétition ont été discutées avec l'urbaniste de la commune, les autorités et l'ingénieur de la mobilité, M. Savary du bureau Trafitec. Il observe que trois variantes de contournement avaient été proposées par ce dernier, alors que lui-même remplaçait cette commune dans la problématique régionale.

Il déclare, cela étant, que les finances publiques ne permettent pas d'envisager une route de contournement pour des flux de circulation aussi faibles, voyant près de 3 500 véhicules par jour. Il remarque que l'idée a donc été de développer une zone 30 km/h avec un revêtement phono-absorbant et il précise que la réflexion porte actuellement sur le projet d'aménagement de cette zone au cœur de Jussy. Il mentionne que celle-ci doit proposer un projet d'aménagement de la zone 30 km/h qui devra passer à l'enquête publique. Il répète qu'un contournement n'est pas envisageable pour la commune de Jussy mais qu'il est toutefois important de garantir la sécurité des utilisateurs de cette route.

Un député (UDC) observe qu'il y a une divergence au niveau des chiffres. Il remarque que la commune ne parle pas de 3 500 voitures mais de près de 8 000 véhicules avec une prévision de 10 000 voitures d'ici à quelques années. Il demande ensuite si la commune de Jussy, pourvue d'une zone 30 km/h, ne risque pas de se retrouver dans une situation similaire à celle de Chancy.

M. Widmer déclare que ce chiffre de 3 500 est celui des véhicules qui passent la frontière à Monniaz.

Il ajoute que le contexte de Chancy est différent, en raison des possibilités d'accès à cette commune depuis la France. Il rappelle alors le projet de développement du RER et l'établissement des gares le long du CEVA et il ne croit pas qu'il y ait une forte augmentation du trafic dans cette zone au cours

de ces prochaines années. Il mentionne que la crainte serait plutôt de créer une nouvelle pénétrante vers le centre-ville au niveau de Jussy.

Un député (S) demande des précisions sur les raisons qui ne permettent pas d'entrer en matière sur la création d'une route de contournement pour Jussy.

M. Widmer répond qu'une étude multicritères a été menée sur la question et il remarque que le secteur de Jussy est celui qui arrive en dernier dans la liste des priorités. Il répète que la charge de trafic à Jussy n'impose pas une route de contournement. Il ajoute par ailleurs que les gênes ressenties par les habitants seront amoindries grâce au revêtement phono-absorbant puisque le bruit sera divisé par 8. Il précise que les aménagements piétonniers sont presque tous réalisés.

Un député (L) évoque l'audition du maire de Jussy et il se demande si placer le village de Jussy en zone 30 km/h avec une bonne desserte de bus n'impliquerait pas une route de contournement pour justement favoriser la fluidité des TPG. Il se demande quelle est la stratégie de la direction générale de la mobilité pour garantir la mobilité d'ici une quinzaine d'années.

M. Widmer répond qu'il faut tenir compte de la zone 30 km/h et repositionner la ligne de bus qui dessert Jussy et qui suit une logique de desserte du territoire. Il mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu important quant au maintien de la vitesse commerciale dans ce contexte. Il ajoute que le fait que le bus soit immobilisé dans la circulation n'entraîne pas non plus de crainte particulière au vu de ces enjeux. Il signale que la position de la direction générale de la mobilité serait évidemment revue, si Jussy devait accueillir 40 000 véhicules par jour.

Vote

Une députée (R) signale que cette pétition a été initiée par des habitants récents de Jussy qui ont acheté une maison au centre de Jussy et qui étaient au courant de la situation. Elle remarque par ailleurs que les infrastructures et les animations ne se trouvent pas le long de cette route. Elle signale en outre qu'il n'est pas possible de rouler vite au centre du village. Elle pense que le revêtement phono-absorbant permettra de résoudre une partie du problème.

Le Président passe alors au vote du renvoi de la P 1864 au Conseil d'Etat :

En faveur :	4 (1 UDC, 2 L, 1 R)
Non :	9 (2 S, 3 Verts, 1 R, 2 PDC, 1 MCG)
Abstention :	1 (1 L)

Le Président passe au vote du dépôt sur le bureau de la P 1864 :

En faveur :	9 (1 MCG, 2 PDC, 1 R, 3 Ve, 2 S)
Non :	4 (1 R, 1 UDC, 2 L)
Abstention :	1 (1 L)

Le dépôt de la P 1864 sur le bureau du Grand Conseil est accepté et la majorité de la commission vous recommande de suivre cet avis.

Pétition (1864)

pour un contournement de Jussy

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, habitants majeurs de la commune de Jussy :

- désireux de réduire les nuisances et dangers dus au trafic pendulaire dans leur village;
- soucieux des risques sociaux et économiques générés par ce trafic;
- souhaitant rediriger ce trafic sur des voies non habitées,
- décidés à faire changer les choses sans attendre la réalisation d'autres projets incertains;

Demandent aux autorités de leur commune de prendre sans délais ces mesures :

- Limiter l'accès de Jussy et de ses hameaux aux seuls ayants droit et convertir Jussy et ses hameaux en zone 30 km/h.
- Créer une voie de contournement de Jussy afin de détourner le trafic pendulaire des routes de Jussy, Juvigny et Bellebouche.
- Fixer le tracé de cette voie à au moins 100 mètres de toute habitation.
- Déterminer les dimensions, les caractéristiques et les restrictions physiques et administratives de cette voie de telle manière que son débit ne soit pas supérieur à celui de l'actuelle route de Jussy.
- Faire au plus simple, au plus rapide et au plus économique.
- Obtenir au plus vite les autorisations et rendre compte.

Argumentaire

Empiètement sur la zone agricole : un tracé entièrement nouveau à travers la commune utiliserait moins de 4 pour mille de la zone agricole sans compter que certaines anciennes routes pourraient en partie être restituées à l'agriculture et que d'autres routes existantes pourraient être partiellement aménagées.

Création d'un aspirateur à voitures : comme indiqué ci-dessus la nouvelle voie aura le même débit que les routes actuelles qu'elle remplace,

elle n'attirera donc pas plus de voitures. Son débit sera réglé par ses dimensions, ses caractéristiques et des restrictions physiques et administratives à sa circulation.

Concurrence avec d'autres projets futurs : en prenant les devants et en créant un contournement acceptable maintenant, Jussy se prémunit contre des surprises désagréables résultant des diktats des autorités cantonales. Les projets futurs se caleront sur l'existant communal.

Déplacement des nuisances : les nuisances de la situation actuelle – dangers pour les enfants et les piétons, bruit, perte du caractère paisible et villageois de Jussy, toutes peuvent être supprimées en choisissant judicieusement les tracés et ceci sans porter préjudice à d'autres riverains.

N.B. 2 signatures
p.a. M^{me} Françoise Dorsaz
Route de Jussy 311
et M. Pierre Bovet
Route de Jussy 359
1254 Jussy

Date de dépôt : 17 octobre 2013

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La minorité déplore ici le manque de vision de la majorité et du département (DIME) en ce qui concerne la mobilité future de notre canton. En effet, à chaque fois que des habitants ou une commune – comme par exemple Chancy (P 1784) – formulent une telle demande, celle-ci se heurte constamment à une fin de non-recevoir de la part de l'Etat.

La minorité estime qu'il est nécessaire de voir la mobilité de manière globale et de tenir compte à la fois de l'intérêt majeur de l'ensemble des habitants du canton et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants de ce village, qu'apporterait la création d'un contournement de Jussy.

Les chiffres

La direction générale de la mobilité parle de 3 500 véhicules/jour qui traverseraient le village du Jussy et minimise les nuisances du trafic dans le village. Or la réalité est tout autre. Ces chiffres sont en fait le relevé journalier à la douane de Monniaz. Dans les faits, ce ne sont pas moins de 7 500 véhicules/jour qui traversaient la commune en 2010 et les projections de l'augmentation de la circulation parlent de 10 000 passages d'ici à quelques années.

La minorité estime qu'il est important à la fois pour la commune et ses habitants, ainsi que pour l'ensemble du canton, de tenir compte de l'augmentation du trafic à court terme et de prendre en considération les nuisances que cela implique sans les minimiser.

Des mesures proposées bénéfiques également pour les transports publics

La minorité est convaincue que les mesures proposées par cette pétition permettront d'améliorer l'attractivité de la ligne C dans cette partie du canton. La mise en zone 30 km/h du village n'aura aucune incidence sur la

vitesse commerciale des TPG. Ces derniers ne pouvant pas, au vu de la configuration du village, rouler tellement plus vite entre chaque arrêt. De plus, une réduction du trafic routier traversant le village additionnée à la pose d'un revêtement phonoabsorbant améliorerait grandement la qualité de vie des habitants et leur sécurité, celle des enfants en particulier.

Un projet régional

La demande du contournement de Jussy est à considérer comme d'importance régionale et non pas comme un cadeau fait aux pétitionnaires. Il est important également de prendre la problématique dans son ensemble. Surtout si l'on tient compte d'une future traversée lacustre et qu'il est irréaliste de croire que les automobilistes de cette partie du canton désirant rejoindre la rive droite ou prendre l'autoroute en direction de Lausanne font systématiquement le tour du canton en passant par l'autoroute de contournement. Même si le maire lors de son audition a déclaré ne pas être très enthousiaste vis-à-vis de ce que demande la pétition, il a tout de même reconnu que des mesures à court et à moyen terme devront être prises à la fois pour améliorer les conditions de circulation à l'intérieur du village et pour la sécurité de ses habitants.

Conclusion

Considérant l'évolution constante de la mobilité motorisée, qu'elle soit privée ou collective, tout projet de route de contournement devrait être pris en considération. La mesure proposée ici serait bénéfique tant en gain de fluidité du trafic motorisé qu'en termes de qualité de vie et de sécurité pour les habitants concernés. De plus, la création d'un contournement de Jussy ne devrait pas coûter extrêmement cher comparé aux avantages décrits ci-dessus.

C'est pour ces raisons que la minorité vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de reconsidérer vos positions et de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.